
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2018

DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire.

Les résultats de 2018 s'établissent comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		16 587,14	44 363,10		44 363,10	16 587,14
Opérations de l'exercice	241 488,36	282 330,33	172 621,21	147 043,96	414 109,57	429 374,29
TOTAUX	241 488,36	298 917,47	216 984,31	147 043,96	458 472,67	445 961,43
Résultats de clôture		57 429,11	69 940,35		12 511,24	
Restes à réaliser			10 000,00	40 891,00	10 000,00	40 891,00
TOTAUX CUMULES	241 488,36	298 917,47	226 984,31	187 934,96	468 472,67	486 852,43
RESULTATS DEFINITIFS		57 429,11	39 049,35		18 379,76	

I) Section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	102 586,21 €	Excédent brut reporté	16 587,14 €
Dépenses de personnel	86 461,88 €	Recettes des services	4 696,36 €
Autres dépenses de gestion courante	36 131,47 €	Impôts et taxes	148 787,99 €
Dépenses financières	5 862,79 €	Dotations et participations	95 298,67 €
Dépenses exceptionnelles	0,01 €	Autres recettes de gestion courante	21 026,87 €
Autres dépenses – Atténuation produits FPIC	296,00 €	Atténuation de charges	272,37 €
Dépenses imprévues	€	Produits financiers	10,00 €
Total dépenses réelles	231 338,36 €	Produits exceptionnels	12 238,07 €
Charges (écritures d'ordre entre section)	10 150,00 €	Total recettes réelles	282 330,33 €
Virement à la section d'investissement	€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	241 488,36 €	Total général	298 917,47 €

1.1- Recettes de fonctionnement

Les communes perçoivent les impôts « ménages » taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Dans le respect des engagements pris par le conseil municipal le 12 avril 2018, les taux d'imposition communaux 2018 ont été votés en appliquant le principe de neutralisation fiscale et financière afin que la fusion des communautés de communes du canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle n'ait pas d'impact sur les contributions fiscales des ménages à savoir :

T.H : 11,36 %

T.F.B : 10,30 %

T.F.N.B. : 42,62 %.

En 2018 , la commune a notamment perçu :

- 136 815 € des contributions directes TH-TFB-TFNB (133 968 € en 2017)
- 11 742 € d'attribution de compensation versée par la communauté de communes de la Veyle,
- 28 626 € de dotation globale de fonctionnement
- 11 865 € de dotation de solidarité rurale
- 30 199 € de droit de mutation
- 18 950 € de compensations fiscales (FDTP – Éxo. TF& TH)
- 38 233,67 € d'autres recettes (rembt de charges – revenus des immeubles – concessions cimetière – occupation du domaine public – produits exceptionnels)

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 102 586,21 € de charges à caractère général (eau – électricité – carburant – produits d'entretien – fournitures de petit équipement - entretien de bâtiments – voirie – assurances – etc) remboursement charges RPI –
- 86 461,88 € de masse salariale

- 36 131,47 € d'autres charges de gestion courante (indemnités des élus – service incendie – compensation des charges territoriales -syndicats Veyle vivante – SIEA – subventions aux associations).

1.2 – Dépenses d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	44 363,10 €	Excédent de fonctionnement	48 953,10€
Remboursement du capital des emprunts	20 057,28 €	Taxe d'aménagement	7 932,68 €
Cautions logement	450,00 €	Cautions	455,48 €
Réfection toiture école	131 556,20 €	Fonds concours de la communauté de la Veyle	7 739,37 €
Voirie	17 431,20 €	Subvention DETR (État)	9 994,80 €
Concession – certificats élect.	1 308,00 €	Emprunt	60 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 818,53 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	11 968,53 €
TOTAL GENERAL	216 984,31 €	TOTAL GENERAL	147 043,96 €

2.1- Recettes d'investissement.

Les principales recettes d'investissement se sont élevées à 147 043,96 € et sont constituées :

- de l'excédent de fonctionnement de 2017,
- d'un emprunt de 60 000 €
- des amortissements,
- de la taxe d'aménagement
- d'une aide de l'état de 9 994,80 € pour la réfection de la toiture de l'école,
- d'un fonds de concours attribué par la communauté de communes de la Veyle pour un montant de 7 739,37 € pour financer la voirie.

2.2- Dépenses d'investissement.

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 20 057,28 €.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Réfection de la toiture de l'école

Voirie

A Saint-Genis-sur-Menthon le 12 avril 2019

Le Maire,

Christophe GREFFET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2018

DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire.

Les résultats de 2018 s'établissent comme suit :

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Résultats reportés	5 982,41			83 581,68	5 982,41	83 581,68
Opérations de l'exercice	25 081,45	31 063,86	36 198,14	29 095,00	61 279,59	60 158,86
TOTAUX	31 063,86	31 063,86	36 198,14	112 676,68	67 262,00	143 740,54
Résultats de clôture	0	0		76 478,54		76 478,54
Restes à réaliser			15 156,00	0	15 156,00	0
TOTAUX CUMULES	31 063,86	31 063,86	51 354,14	112 676,68	82 418,00	143 740,54
RESULTATS DEFINITIFS	0	0		61 322,54		61 322,54

I) Section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	1 595,42 €	Recettes de gestion courante	18 690,45 €
Dépenses financières	4 744,03 €		
Total dépenses réelles	6 339,45 €		
Charges (écritures d'ordre entre section)	18 742,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	12 373,41 €
Déficit reporté	5 982,41 €		
Total général	31 063,86	Total général	31 063,86 €

1.1- Recettes de fonctionnement

Elles sont constituées de la surtaxe d'assainissement et des droits de raccordement au réseau.

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

- 1 595,42 € de charges à caractère général (eau – électricité –petit équipement - entretien de la lagune) et de la rémunération du prestataire encaissant la surtaxe d'assainissement
- 4 744,03 € des intérêts du prêt
- 18 742 € de dotations aux amortissements.

1.2 – Dépenses d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 373,41 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	18 742,00 €
Remboursement du capital des emprunts	8 294,73 €	Subvention d'équipement	10 353,00 €
Matériel de désherbage	15 530,00 €	Excédent d'investissement	83 581,68 €
TOTAL GENERAL	36 198,14 €	TOTAL GENERAL	112 676,68 €

2.1- Recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 112 676,68 € et sont constituées :

- de l'excédent d'investissement de 2017,
- des amortissements,
- d'une aide de l'agence de l'eau de 10 353 € pour l'acquisition du matériel de désherbage.,

2.2- Dépenses d'investissement.

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 8 294,73 €.

Le principal investissement de l'exercice est l'acquisition du matériel de désherbage.

A Saint-Genis-sur-Menthon le 12 avril 2019

Le Maire,

Christophe GREFFET